
[Appel à manifestation d'intérêt pour le développement de la filière industrielle de l'éolien flottant](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

30 juin 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

L'AMI vise à identifier dès 2022 des PROJETS INDUSTRIELS de production d'équipements pour l'éolien flottant, notamment de construction de composants pour les flotteurs, d'assemblage de flotteurs, d'équipements pour les différentes étapes d'installation à quai et en mer permettant de répondre aux besoins des parcs commerciaux français, en particulier les projets pour lesquels des procédures de mise en concurrence sont en cours, mais aussi d'éventuels projets à l'export.

Parmi ces équipements pouvant être situés sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'équipements de l'éolien en mer, **il est particulièrement attendu des projets de production et/ou d'assemblage de flotteurs ou de tout équipements structurant pour la filière du flottant** (fournisseurs de flotteurs, ou de composants de flotteurs, turbines, systèmes d'ancrages, entreprises de travaux en mer et de maintenance et jusqu'aux acteurs qui seront en charge du démantèlement des éoliennes flottantes).

L'identification de ces projets dès 2022 permettra ensuite de les accompagner afin d'en garantir l'aboutissement dès que possible. L'identification des projets permettra également d'orienter les choix des infrastructures portuaires, qui seront réalisés sur la base des résultats de l'AMI dédié aux ports.

L'objectif final est la **montée en puissance d'un tissu d'entreprises, notamment des PME et ETI, capables de porter des projets d'investissement en France** pour créer de nouvelles unités de production ou d'augmenter les capacités actuelles de production répondant aux nouveaux marchés de l'éolien flottant.

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Normandie](#)